

REUNION DU 21 MARS 2013

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. L.NOLET. C.FANTIN.
B.DI BLAS. F.TURCIN. M.BONNET. R.SEGAULT.
T.CORBERON. D.LOROT. O.SAVARY.
C.DESPLAT. P.SODOYER.

Absent excusé: JP.DURUP (pouvoir G.ARNOUITS).

Absent: X.RATTE.

Secrétaire de séance: L.NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2012 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 519 917.47€ en dépenses et à la somme de 927 648.40€ en recettes, soit un excédent de 407 730.93€, et pour la section d'investissement à la somme de 598 006.09€ en dépenses et à la somme de 334 542.66€ en recettes, soit un résultat négatif de 263 463.43€. D'où un résultat général excédentaire de 144 267.50€.

G.ARNOUITS quitte la salle.

Maurice BARBE fait voter le compte administratif pour l'exercice 2012. Il est voté, à l'unanimité, des présents, soit 13 voix pour (en annexe).

Compte de gestion du percepteur - ce document est identique à notre compte administratif.

BUDGET PRIMITIF 2013

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 822 605€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 517 964€.

G.ARNOUITS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 14 voix pour.

Taux des 4 taxes

Les taux des taxes restent inchangés, à savoir : Taxe d'habitation : 17.83% ; Foncier bâti : 15% ; Foncier non bâti : 25.59% ; Cotisation Foncière des Entreprises : 20.48%

Le produit des 4 taxes serait de 344 654€. Toutefois, avec les allocations et compensations diverses et le prélèvement pour le GIR, le produit sera de 341 867€.